

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Respect des locaux et des biens

Chaque individu s'engage à veiller aux locaux et au matériel mis à disposition lors des séances. Toute dégradation volontaire ou non sera à la charge de l'individu responsable.

Article 2 : Tenue et comportement

Chacun s'engage à se présenter en séance en tenue décente et à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer lors des séances.

Article 3 : Téléphone portable

L'ensemble des téléphones portables doivent être éteints complètement afin d'éviter toute sonnerie ou bruit de vibration lors des séances.

Article 4 : Durée des séances

La durée des séances est fixée à 1h. Tout retard sera déduit du temps de la séance. Le montant de la séance reste dû dans sa totalité.

Article 5 : Enregistrement

Les enregistrements effectués pendant les séances sont destinés à l'entraînement sophrologique de la personne. Ils sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être ni repris, ni modifiés, en tout ou autre partie, pour un autre usage que l'entraînement de la personne à qui il est destiné.

Article 6 : Confidentialité

Chaque participant s'engage à la confidentialité sur ce qui aura été dit et partagé en cours de séance.

Article 7 : Absence

Sauf cas de force majeure, toute absence à une séance qui n'aura pas été signalée au moins 24h à l'avance sera due.

Possibilité de réaliser la séance en distanciel, en visio-conférence et à domicile le lundi, Mercredi et le Vendredi. Pour les autres jours en visio-conférence uniquement dans le cas d'une problématique médicale et en individuel.

